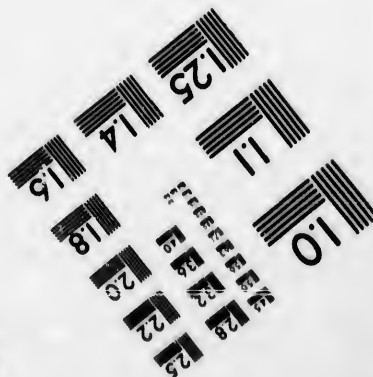
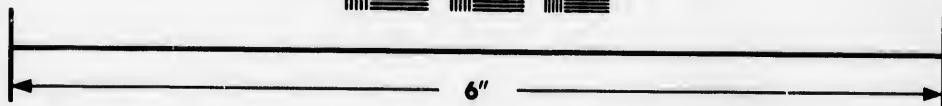
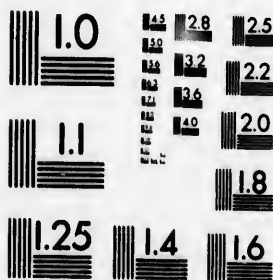


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1993**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

La pagination est comme suit: p. 65-94.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
							/				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

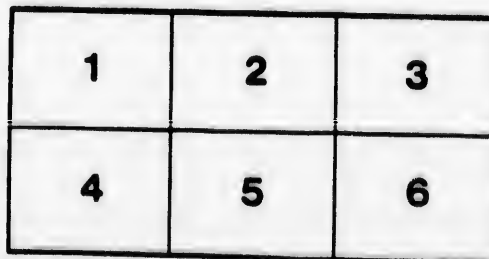
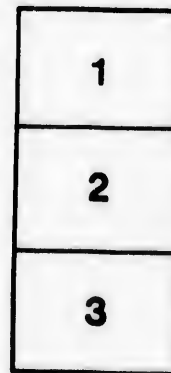
Library of the National  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

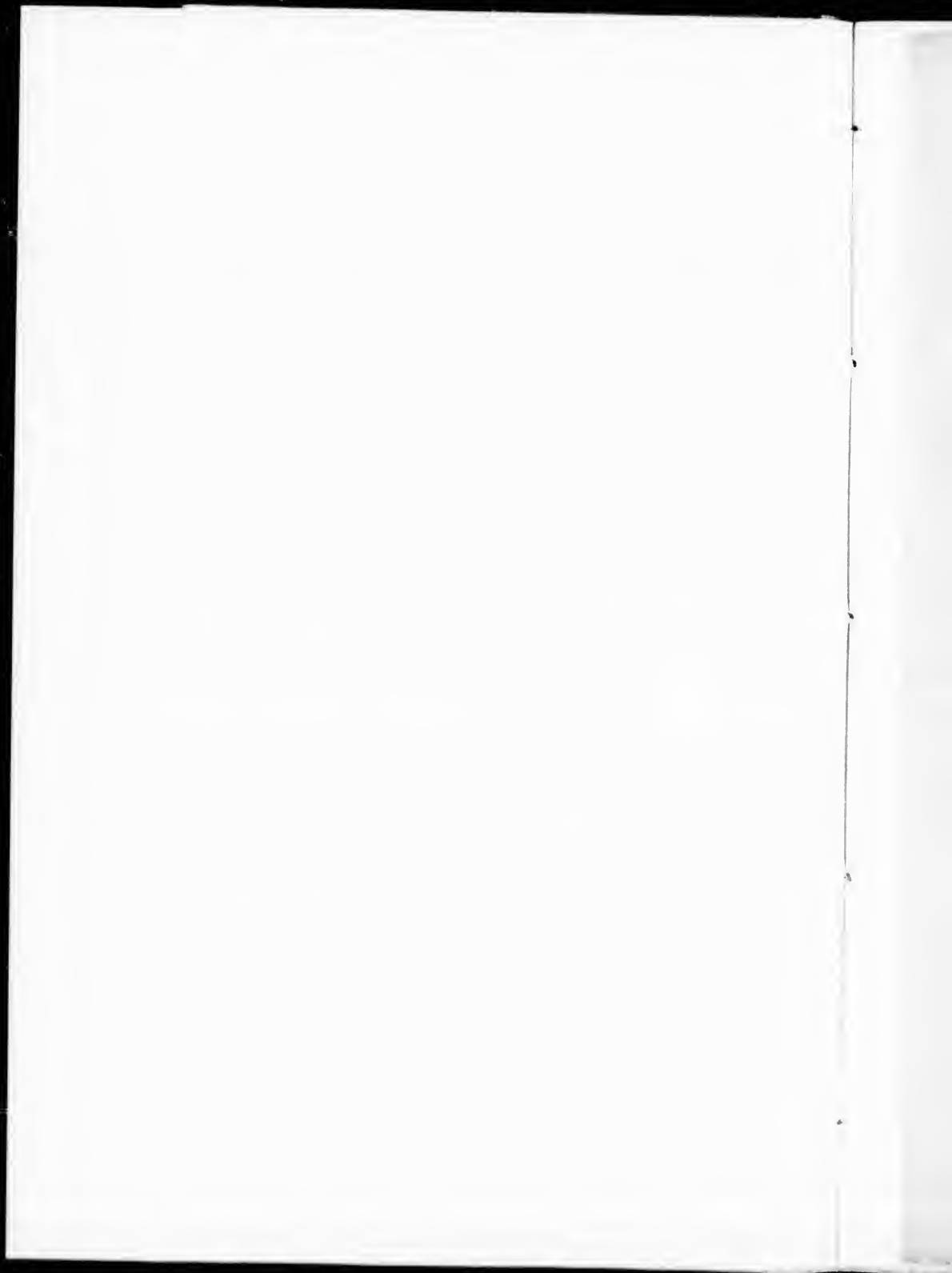
La bibliothèque des Archives  
nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



*Hommage respectueux de l'auteur  
Ottawa, 20 mars, 1897*

DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

DEUXIÈME SÉRIE—1896-97

VOL. II

SECTION I

Littérature française, Histoire, Archéologie, Etc.

# LE GENTILHOMME FRANÇAIS

ET LA

COLONISATION DU CANADA

PAR

M. Léon GÉRIN

EN VENTE CHEZ

JOHN DURIE & SON, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO  
BERNARD QUARITCH, LONDRES

1896

1896(9)

75303

IV. — *Le Gentilhomme Colonisateur et sa Colonisation en la Nouvelle-France*

PAR M. LÉON GÉRIN

(Présenté par M. Benjamin Sulte, et lu le 23 mai 1894.)

Ce n'est pas ici un travail d'érudition historique. L'auteur n'a pas la prétention d'avoir compulsé d'anciens manuscrits d'avoir puisé à des sources rares. Il s'est servi simplement des faits déjà mis au jour par les historiens, ou contenus dans les collections officielles, facilement consultables. Mais il a réuni ces faits en nombre sur certains points, s'aidant de la méthode d'analyse de MM. Le Play et de Tourville. Il a étiqueté et classé ces faits dans l'ordre de leur enchaînement naturel de cause à effet — il a multiplié les observations monographiques, de manière à dégager nettement la physionomie sociale du gentilhomme français et le caractère véritable de son œuvre de colonisation en Canada. C'est une étude sociale rétrospective.

## I. — LES GENTILSHOMMES COLONISATEURS MILITAIRES OU FONCTIONNAIRES PAUVRES ET SANS FORMATION PRATIQUE.

Aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, les gentilshommes français, considérés en masse, présentaient, à côté de différences individuelles nécessairement nombreuses et marquées, certains caractères communs très importants : 1° ils étaient presque tous militaires ou fonctionnaires ; 2° ils étaient pauvres, sans moyens personnels d'existence ; 3° ils n'avaient pas été formés à l'exercice des arts usuels, agriculture, industrie, commerce.

Ceux de ces gentilshommes qui figurèrent à divers titres dans la découverte et l'établissement de la Nouvelle-France et avec l'aide de la monarchie, y jouèrent pendant près de deux siècles un rôle prépondérant, reproduisant les caractères distinctifs de leur classe que nous venons d'énumérer.

Il est facile de se convaincre que les premiers entrepreneurs de colonisation française en Canada étaient des militaires ou des fonctionnaires du roi. Ainsi, Roberval (1540) appartenait à une famille de Picardie dont François I<sup>er</sup> prisait hautement la bravoure et les services, et son expédition se fit entièrement aux frais et sous la direction du roi. Le marquis de la Roche (1578) avait été dès sa jeunesse attaché à la cour de Catherine de Médicis, avait reçu de nombreuses faveurs de Henri II, François II, et

<sup>1</sup> Voir la revue *la Science sociale*, Paris, Firmin-Didot, 1886.



Charles IX, devint gouverneur de Morlaix; mêlé aux guerres de la Ligue, il fut un temps prisonnier du duc de Mercœur, en Bretagne. De Chastes (1601) était gouverneur de Dieppe. De Monts était gouverneur de Pons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, bon serviteur du Béarnais.<sup>1</sup> Le baron de Pontrincourt était issu d'une vieille famille féodale dont plusieurs membres avaient figuré dans les croisades; lui-même servit tour à tour la Ligue et Henri IV. Pour s'être fait fondateur de colonie, il ne renouça pas au métier des armes, et en bon militaire, alla se faire tuer au siège de Méry sur Seine (1615). Champlain lui-même n'était pas autre chose qu'un ancien militaire, d'abord maréchal des logis dans l'armée de Bretagne, puis lieutenant et capitaine de vaisseau.

De ces initiateurs du mouvement colonial, passons aux associations et aux groupes qui leur ont succédé. La compagnie de la Nouvelle-France, établie par Richelieu en 1627, comprenait cent associés, la plupart fonctionnaires. Je relève les noms de trentehuit d'entre eux dont les emplois sont nettement indiqués.<sup>2</sup> La société Notre-Dame de Montréal eut pour fondateur Jérôme de la Dauversière, receveur des finances à la Flèche, en Anjou; et son principal appui fut la veuve de Claude de Bullion, ancien surintendant des finances sous Richelieu. Le chef de la colonie de Montréal, Maisonneuve, était entré dans le métier des armes dès l'âge de treize ans et l'avait toujours exercé depuis. D'Ailleboust, son lieutenant, était surtout versé dans l'art des fortifications.

Enfin, je ne puis que rappeler en bloc, on le conçoit, — la liste en serait trop longue, — ces nombreux gentilshommes désignés aux diverses époques par les rois de France pour exercer dans la colonie les fonctions de gouverneur, d'intendant, d'officiers civils ou militaires, de commandants des postes. Ils formèrent en tout temps la masse de la classe dirigeante.

La tradition militaire et bureaucratique ainsi importée de la mère-patrie, s'implanta de bonne heure et fortement sur le sol canadien. A peine la colonie eut-elle pris corps, que ses principales familles se mirent à rechercher avidement les fonctions publiques. En 1636, il arriva deux familles considérables de Normandie: celle des le Gardeur de Repentigny et des le Gardeur de Tilly, et celle des le Neuf du Hérisson et des le Neuf de la Poterie, alliées par des mariages. Les le Gardeur se fixèrent à Québec, les le Neuf à Trois-Rivières; c'est-à-dire qu'ils se partagèrent entre les deux seuls postes alors établis, et remplirent bientôt des charges importantes. Les autres colons les plus en vue, Giffard, Chavigny, Bourlon, Godetroy, des Chastelets, ne tardèrent pas à entrer dans la même voie. Et moins de dix ans après, nous trouvons les six ou sept familles dominantes de Québec, étroitement unies entre elles, en possession des places,

<sup>1</sup> Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, t. I, pp. 14, 24, 34-37, 39.

<sup>2</sup> Sulte, *Canadiens-français*, t. II, pp. 31, 32.

<sup>3</sup> Fallou, *Colonie française*, t. I, pp. 382, 400, 448 et 452.

et sérieusement aux prises à ce sujet avec la classe populaire, les chefs de Ville-Marie et la compagnie de la Nouvelle-France!

Le penchant acquis par la gentilhommerie canadienne ne fit que s'accroître à la suite du développement nouveau donné à la colonie par Louis XIV (1665). La Nouvelle-France eut sa cour à l'image de celle de Versailles, ses états-majors militaires, son conseil supérieur et sa magistrature, ses bureaux, ses dignitaires ecclésiastiques. Les gentilshommes partagèrent leur temps entre les expéditions de guerre, la paperasserie des bureaux et du palais, les plaisirs et les intrigues de la petite cour coloniale. Les événements importants de cette période sont les aventures de guerre, les querelles de préséance, les conflits d'autorité, les luttes d'influence entre les officiers militaires, civils et religieux.<sup>1</sup>

*L'Histoire des grandes Familles françaises du Canada*, collection de biographies publiées par l'abbé Daniel, n'est que la longue énumération des charges remplies, des grades obtenus, des services rendus, des faits d'armes accomplis, par les membres de ces grandes familles. On y voit aussi comment ces grandes familles faisaient l'éducation de leurs enfants, la famille le Moyne parmi les plus illustres. L'histoire de chacun des fils du premier le Moyne (il y en a onze), débute invariablement de cette manière: "Il embrassa de très bonne heure la carrière militaire." L'aîné, Charles (plus tard baron de Longueuil) passe en France, et à peine âgé de vingt ans, se distingue à la guerre de Hollande. D'Herbville, le plus célèbre, est garde-marine à quatorze ans. Saint-Hélène, le premier Bienville et le premier Châteauguay, encore bien jeunes, se font tuer à la guerre. En 1695, nous trouvons le second Bienville et le second Châteauguay gardes-marine à Brest et à Rochefort, l'un âgé de dix-huit ans et l'autre de quinze ans. Maricourt, Sérigny, Sauvole, d'Assigny, comme leurs aînés, se font de bonne heure une réputation militaire. Quant aux filles, elles épousent toutes deux des officiers. On pourrait voir se répéter les mêmes faits à l'occasion des Godefroy, des Boucher, des d'Ailleboust, des le Gardeur, et de bien d'autres.<sup>2</sup>

Jusqu'à la fin de la domination française, jusque sous le régime anglais, nos gentilshommes conservèrent leur prédilection pour les emplois publics. Un fait saillant de la cession du Canada à l'Angleterre (1763), c'est le retour en France d'un grand nombre des familles dirigeantes canadiennes, quelques-unes parmi les plus anciennement arrivées dans la colonie. Lisez la correspondance de ces émigrés, et vous verrez que leur mobile est de s'assurer un moyen d'existence conforme à leurs goûts. Ils partent

<sup>1</sup> *Journal des jésuites*, pp. 30, 68-69, 90, 92. — Mémoire d'Aubert de la Chénade, *Documents de la Nouvelle-France*, t. I, p. 249. — *La Science sociale*, t. XII, pp. 180-5.

<sup>2</sup> Charlevoix, *Journal historique*, t. III, pp. 79, 172. — Parkman, *Old Regime*, 188im.

<sup>3</sup> *Mémoire de Hocquart* (1730) pp. 2 et 3 (collection de la Société historique de Québec).

parce que la conquête, en renversant l'administration coloniale française leur a enlevé du coup leurs fonctions, leur gagne-pain. Et, fait curieux, ceux de ces émigrés qui, de retour dans la mère-patrie n'y trouvent ni service, ni emploi, ni pension, reviennent en Canada se mettre aux gages des gouverneurs anglais.<sup>1</sup>

Ce premier caractère de nos gentilshommes colonisateurs est accompagné d'un second tout aussi général et persistant : ils sont pauvres. Cette pauvreté même explique, dans une mesure, et aggrave leur tendance vers les emplois publics.

De Chastes fut toujours pauvre au point que son parent, le cardinal de Joyeuse, dut pourvoir aux frais de ses funérailles.<sup>2</sup> Ni de Monts ni Poutrincourt ne disposaient des ressources les plus indispensables pour mener à bonne fin la colonisation de l'Acadie.<sup>3</sup> Poutrincourt, notamment, qui s'y acharna pendant de longues années, eut bientôt englouti sa fortune ; risquée, et s'épuisa en de vains efforts pour se procurer à diverses sources les avances nécessaires. D'Aulnay, qui vint ensuite, n'était pas mieux pourvu, et ses établissements finirent par être saisis et brûlés par le Borgne, son principal créancier. La Dauviersière, également pauvre, vit à un moment ses biens saisis par le trésorier de l'Épargne, à qui il ne pouvait rendre compte de sa gestion des finances de la Flèche.<sup>4</sup>

Sous Richelieu et Louis XIV, les gentilshommes de la Nouvelle-France, pris en masse, étaient absolument besogneux. Hertel l'un des plus illustres par sa bravoure, était trop pauvre, même pour payer ses lettres de noblesse. L'intendant Duchesneau constate la pénurie des seigneurs du temps (1684). L'intendant de Meulles demande au ministre de ne plus permettre "à des gens aussi pauvres que la noblesse du Canada de figurer en tête des représentants de sa Majesté". Le gouverneur Denonville expose de son côté "l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles, toutes nobles, ou vivant comme telles".<sup>5</sup>

Un troisième caractère de la gentilhommerie, plus général encore, c'est son absence de formation pratique. Roberval, de Monts, Poutrincourt, ne paraissent avoir eu que bien peu de rapports avec les populations agricoles, industrielles et commerçantes de la France. L'abstention des paysans et des ouvriers urbains, leur refus de se joindre à ces premières expéditions, nous montrent bien le peu de confiance qu'ils mettaient dans les chefs, le peu de prise que ceux-ci avaient sur ces deux classes. Et

<sup>1</sup> Daniel, *La Famille de Léry*, pp. 114-70.

<sup>2</sup> Faillon, *Colonie française*, t. I, pp. 75, 83 et note.

<sup>3</sup> Rameau, t. I, pp. 17, 41. — Biard, *Relation*, 1611, p. 27.

<sup>4</sup> Rameau, *Colonie féodale*, t. I, p. 121. — Dollier de Casson, *Histoire du Montcalm*, p. 71. — Faillon, *Vie de M<sup>re</sup> Manée*, t. I, pp. 170-1.

<sup>5</sup> *Documents de la Nouvelle-France*, t. II, pp. 119, 301. — Sulte, *Canadiens français*, t. V, pp. 100, 105, 106. — Charlevoix, *Journal*, t. III, p. 172. — *Mémoire de Hoc quart*, cité plus haut, p. 3.

puis, que faut-il penser de la prudence de chefs qui ne craignent pas de composer leurs recrues, à défaut d'honnêtes gens, de criminels qu'ils tirent des prisons, de vagabonds qu'ils ramassent sur les quais, aux ports d'embarquement ! Leur inexpérience, leur ignorance profonde des conditions premières de succès dans les entreprises de cette nature, éclatent à tout instant.<sup>1</sup>

Soissons, Condé, deux princes du sang que Champlain voulut attacher à son œuvre. Pauvres, par eux mêmes, ils disposaient pourtant de forts revenus, grâce aux prébendes, aux riches gouvernements qu'ils s'étaient fait accorder. Mais précisément, les intrigues de cour qui leur assuraient ces faveurs et maintenaient leur position, absorbaient leur temps, leurs facultés : ils n'avaient ni l'intelligence, ni le goût des initiatives utiles, et restèrent toujours fort indifférents aux intérêts de la colonie.<sup>2</sup>

La classe des fondateurs pieux offrait dans ses nombreux sujets beaucoup des qualités requises pour la grande colonisation. Elle se recrutait parmi les personnes riches, parentes, alliées ou légataires de hauts fonctionnaires, mais désintéressées elles-mêmes des affaires publiques, éprises d'un idéal religieux, et sacrifiant une forte part de leurs revenus à la réalisation de cet idéal. Elles pouvaient donc donner, et donnaient généreusement. Leur zèle se tournait-il vers l'Amérique, elles étaient amenées forcément à faire de la colonisation. Malheureusement, ces fondateurs et fondatrices, formés dans le moule léger et brillant de la gentilhommerie française du dix-septième siècle, ignoraient profondément les exigences de la vie usuelle. Ils n'avaient été formés à la direction d'aucune entreprise agricole. Dès lors, leur charité gardait une tournure idéale, ou s'épuisait en projets chimériques, en œuvres stériles. Par exemple, M<sup>me</sup> de Bullion, appliquant à la fondation d'une communauté d'hospitalières, à la construction d'un Hôtel-Dieu, dans une île déserte, les premiers fonds de l'œuvre de Notre-Dame de Montréal ; et cela contre l'avis de M<sup>re</sup> Mance, dans un temps où la colonie n'a encore ni fortifications, ni défenseurs. L'histoire première du Canada est pleine de faits de cette nature. Il abonde, les exemples d'institutions greffées ainsi prématurément sur la colonie, tandis qu'on négligeait la seule chose qui aurait assuré l'utilité et la stabilité de ces fondations : le développement préalable de l'agriculture. C'est ce même défaut d'éducation pratique, cette même conception abstraite de la charité, qui empêchèrent les fondateurs de s'attacher avec tenacité à une entreprise particulière, qui les portèrent au bout de quelques années à renoncer à l'œuvre à peine ébauchée de Montréal pour se tourner vers les missions du Levant.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Faillon, t. I, pp. 38-41. — Lescarbot, t. II, pp. 413, 451, 463, 483, 494.

<sup>2</sup> Richelieu, *Mémoires*, t. XXI de la collection Petitot, pp. 62-63, 77, 133 et suiv., 311, 385 et *passim*.

<sup>3</sup> P. Vimont, cité par Faillon, *Colonie française*, t. I, pp. 403-404.

<sup>4</sup> *La Science sociale*, t. XII, p. 558 et suivantes. <sup>5</sup> Faillon, t. II, p. 98.

Quant aux petits gentilshommes qui, moins favorisés de la fortune que les fondateurs pieux, durent en personne se transporter dans la colonie, la vie des camps et les chicanes du palais ne les avaient certes pas préparés à tirer parti par la culture et l'industrie des richesses du sol. C'est ce que témoignent l'embarras et la détresse de ceux qui tentèrent, comme Saint-Ons, de se transformer en paysans, ou comme la Salle, de faire de la grande culture.<sup>1</sup>

Tel était le type social des gentilshommes français colonisateurs.

## II. — LA MONARCHIE MILITAIRE, INSTABLE ET DÉSORGANISÉE

Une relation étroite existait entre la monarchie française et la classe de gentilshommes qui avait fondée et qui était son plus ferme support : elle était essentiellement militaire. Ce caractère primordial en déterminait plusieurs autres. Notons au premier rang, l'instabilité : instabilité d'une double nature : celle, d'abord, résultant du mode même d'existence, des hasards journaliers de la guerre, de la bonne ou mauvaise fortune des armes, de la trempe plus ou moins forte, des aptitudes plus ou moins remarquables, du roi ou de son ministre ; celle, en second lieu, résultant des phases que parcourt nécessairement un pouvoir ainsi constitué, comme nous allons le voir.

À l'époque de François I<sup>er</sup>, le pouvoir royal n'était pas encore pleinement reconnu en France. Son organisation était fort incomplète. Un fait qui le montre bien c'est que cet État essentiellement militaire n'avait pas d'infanterie nationale. Toute la force de l'armée française résidait dans ses gens d'armes, dans sa cavalerie recrutée parmi les gentilshommes, auxquels on adjoignait des mercenaires suisses ou allemands. L'organisation de la marine n'était pas plus régulière ; la piraterie était florissante.<sup>2</sup>

L'organisation financière était particulièrement défectueuse. Nous voyons François I<sup>er</sup>, presque chaque année, et pendant toute la durée de son règne, recourir, dans ses détresses d'argent, aux moyens les plus arbitraires, comme la vente des offices publics, l'aliénation irrégulière de portions du domaine royal, la confiscation des biens de ses financiers et de ses officiers. Il était à la fois faible, pauvre et très instable.

Les expéditions transatlantiques du roi chevalier retèrent exactement ces conditions. Le voyage de Verrazano, entrepris dans l'automne de 1523, comme Bonniwet, à la tête de la brillante armée du roi, entraînait en Lombardie, n'eut pas de suite. En effet, lorsque le navigateur florentin, au bout d'une navigation de sept mois, vint rendre compte à la cour du succès de son voyage, François I<sup>er</sup> ne pouvait plus l'écouter. Prosper

<sup>1</sup> Sulte, t. V, pp. 106-107. Faillon, t. III, pp. 287-288.

<sup>2</sup> Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, pp. 100, 110, 113-117, 436-439 ; t. XVII, pp. 166-167, 178-9. Ordonnance de François I<sup>er</sup> sur le Fait de la Marine, 1517, *Ordonnances et Instructions royales*, Paris, Galliot et Dupré, 1530.

Colonna avait chassé Bonnyet de l'Italie et le roi de France lui-même, affaibli par la révolte du connétable de Bourbon, battu sous les murs de Pavie, tombait aux mains des Impériaux (1525). Dix années semées de guerres et d'aventures se passèrent avant qu'il pût reprendre ses projets de colonisation.

Les explorations de Cartier, poursuivies dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent pendant les années 1534 et 1535, furent brusquement interrompues par la guerre. C'est le 25 juillet 1536, quelques jours seulement après le retour de Cartier à Saint-Malo, que Charles-Quint passa le Var et envahit la Provence. A la suite de la paix de Nice, la tentative de colonisation de Roberval ne fit que mettre en plus vive lumière le vice organique de cette monarchie naissante. L'expédition, composée en grande partie de criminels tirés des prisons du royaume, sous la conduite de chefs jaloux l'un de l'autre, après avoir languï un an ou deux sur les bords du Saint-Laurent fut en bloc rappelée en France. Lescahot nous donne l'explication de ce retour prématuré: c'est que "le roi étant occupé à de grandes affaires qui pressaient la France pour lors, ledit Roberval fut mandé pour servir le roi par deça".<sup>3</sup>

Les faibles successeurs de François I<sup>er</sup> se montrèrent encore moins capables que lui de mener à bonne fin de telles entreprises. La ruine prompte des établissements fondés avec l'aide de l'amiral de Coligny au Brésil (1556) et en Floride (1562), nous fournit un nouvel aspect de l'impuissance de ce gouvernement formé alors par l'alliance boiteuse d'un roi catholique et d'un ministre huguenot, armés l'un contre l'autre.

Le pouvoir royal, sous des chefs médiocres, ébranlé par les guerres religieuses, ou agité par les factions, fut contraint de renoncer à tout projet d'agrandissement pour ne songer qu'à sa propre conservation. Hors d'état de coloniser directement, il se déchargea de ce soin sur des marchands ou des gentilshommes à qui il céda le privilège exclusif du commerce des fourrures en retour de promesses de colonisation. Mais telle était sa faiblesse, qu'il ne parvint pas, d'une part, à assurer aux concessionnaires la jouissance paisible et durable de ce privilège, et d'autre part, à obtenir d'eux l'accomplissement de leurs obligations. Le privilège accordé aux neveux de Cartier, Noël et Chaton, fut révoqué presque aussitôt, sur les instances de leurs concurrents. La Roche, en 1599, se vit enlever son privilège [par Chauvin et Pontgravé]. Par suite des intrigues des Malouins et des autres, de Monts fut dépossédé de son monopole sur la côte d'Acadie en 1606, dans le bassin du Saint-Laurent en 1609. Sous le gouvernement débile de Marie de Médicis et de ses trois vieux ministres, les marchands associés, en dépit des efforts héroïques de Champlain, exploitèrent le pays sans remplir aucun de leurs enga-

<sup>3</sup> *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, p. 391.

gements, au point que la colonie finit par tomber aux mains des Anglais qui la gardèrent trois ans.<sup>1</sup>

A ce moment apparaît Richelieu, dont le génie militaire, dans l'espace de quinze années, courba grands seigneurs et huguenots sous le joug royal, éleva la monarchie, du bas fonds de la Régence, à une hauteur qu'elle n'avait pas encore connue, et plaga la France à la tête de l'Europe. Du même coup il intervint dans les affaires coloniales, s'attribua la surintendance de la navigation et du commerce, abolit, dans la Nouvelle-France, le régime des vice-rois et la compagnie "de Caen", pour lui substituer une association plus vaste et plus puissante dont il se déclara le chef, et enfin força Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre à restituer Québec.

Ainsi la monarchie était devenue forte. Mais elle était restée pauvre. Quand Richelieu arriva au pouvoir le plus grand désordre régnait dans les finances, et ce n'est que dix années plus tard, vers la fin de son administration qu'il put remédier quelque peu à cet état de choses.<sup>2</sup> La compagnie de la Nouvelle-France recut de lui, en retour des lourdes charges de colonisation qu'il lui imposa, la jouissance assurée d'importants privilèges, mais point d'aide pécuniaire. Du reste, ce que Richelieu put faire faillit se perdre sous le ministère plus faible de Mazarin. La colonie, à peine débarrassée de l'exploitation odieuse des marchands, se vit menacée de destruction par les Iroquois.

Enfin, Louis XIV reprit l'œuvre de Richelieu et la compléta. Il centralisa entre les mains de ses ministres, ou plutôt entre les siennes, les différents services dans les moindres détails, et les réforma tous, à commencer par les finances. On sait avec quelle dextérité Colbert changea la face des choses, comment il arriva, dès la première année, à doubler le revenu disponible du roi. Jusqu'à la fin de son administration le progrès ne fit que s'accroître. En 1683, de 116 millions d'impositions, il en entraînait net plus de 92 millions et demi au Trésor, une augmentation de 70 millions sur le revenu de l'année 1661. L'organisation financière se régularisa en même temps de toute façon, comme le témoignent la suppression des affaires extraordinaires et l'augmentation des revenus ordinaires.<sup>3</sup> La centralisation du pouvoir et le rétablissement des finances royales signalent donc les débuts du gouvernement personnel de Louis XIV.

Nous ne serons pas surpris dès lors, s'il fait preuve, à l'égard des colonisateurs, de plus de libéralité que, jadis, Richelieu. Louis XIV accorda à la compagnie des Indes occidentales des privilèges aussi vastes que ceux attribués naguère aux Cent-Associés; mais, de plus, il la subventionna généreusement. Ce n'est pas tout; le roi contribua directement à l'éta-

<sup>1</sup> *La Science sociale*, t. XI, pp. 311, 520 et suivantes.

<sup>2</sup> *La Science sociale*, t. XII, p. 163 et suiv. — Sismondi, t. XXIII, pp. 323, 304-5.

<sup>3</sup> Sismondi, t. XXV, pp. 40-1, 42-3, 64, 81, 95-6. — Joubleau, *Études sur Colbert*, t. I, pp. 18, 40, 210.

blissement de la colonie. Il y fit transporter nombre de paysans et de gentilshommes. À partir de 1659, nous pouvons retracer à l'aide des mémoires du temps, l'arrivée en Canada chaque année, sans compter les soldats, de 300 ou 400 hommes et de 100 à 150 femmes ou filles. En outre, de 1667 à 1672, près de mille soldats y furent licenciés. Aux colons pauvres, le roi fit des avances d'argent, les plaça à salaire chez les habitants déjà établis, leur fit faire des distributions de hardes et de vivres. Il favorisa l'établissement des jeunes filles qu'il avait fait envoyer dans la colonie, en dotant chacune d'elles suivant sa condition. Les nouveaux mariés recevaient souvent une habitation et des vivres pour huit mois. Des gratifications furent accordées pour encourager les mariages hâtifs et les familles nombreuses. Chaque soldat qui consentit à se fixer dans le pays reçut une concession de terre et une somme d'argent. Quant aux officiers, ils furent mis en possession de domaines beaucoup plus vastes, investis de droits seigneuriaux sur les terres des paysans, et reçurent en même temps des gratifications beaucoup plus considérables. Louis XIV fit distribuer dans la colonie des troupeaux d'animaux domestiques, surtout des moutons et des chevaux. Enfin, il voulut lui-même donner l'exemple, en faisant entreprendre à son compte des défrichements dans le voisinage de Québec. "C'est étonnant, écrivait Marie de l'Incarnation, de voir comment le pays se peuple et se multiplie. Aussi, dit-on que le roi n'y veut rien épargner."<sup>1</sup>

Toutefois, même arrivée à ce point le plus haut de sa puissance et de sa richesse, la monarchie militaire de la France demeurait instable. La guerre de Hollande (1672) mit fin tout à coup à ce mouvement de colonisation administrative. Le roi ne prit plus désormais le même intérêt aux affaires de la Nouvelle-France; il ne s'occupait plus d'elle qu'à de longs intervalles, et ne l'assistait plus qu'avec parcimonie. À ce moment la monarchie française cesse de croître. La paix de Nimègue, en 1678, marque le terme de sa grandeur.<sup>2</sup>

Bientôt, par l'enchaînement naturel des choses, la décadence se produit. En même temps que les ressources du pays s'épuisent de plus en plus complètement par la suection qu'exerce l'organisme central, démesurément grossi, les puissances étrangères, en nombre croissant, se lèvent contre la France. Après la triple alliance de 1668, c'est la grande alliance de 1673, c'est la redoutable ligue d'Augsbourg de 1686, c'est l'alliance générale de 1701. À partir de 1683, le désordre s'introduit de nouveau dans les finances; sous le Pelletier, Pontchartrain, Desmarests et le régent, on revient aux vieux errements, aux expédients arbitraires et ridicules,

<sup>1</sup> *Lettres de Marie de l'Incarnation*, pp. 313, 200, 271, 280, 352. *Jugements et Délibérations*, t. I, pp. 18-19, 31, 190, 208. — Fillion, *Colonie française*, t. III, p. 293. — Parkman, *Old Regime*, pp. 215-6.

<sup>2</sup> Sismondi, t. XXV, p. 380.



sans parvenir à corriger la détresse du Trésor. Les succès militaires deviennent plus rares et plus épuisants.<sup>1</sup>

Puis, la chute se précipite. En 1692, c'est la destruction de la flotte française; à partir de 1704, c'est l'écrasement de l'armée de terre à Blenheim, Ramillies, Turin, Oudenarde, Malplaquet, Dettingen. La monarchie refait en sens inverse le chemin parcouru, et en peu d'années, retombe au pied de cette pente qu'elle a mis tant de siècles à gravir.

L'énorme machine administrative construite par Louis XIV subsiste cependant; elle continue toujours de fonctionner, mais elle fonctionne désormais sans contrôle et sans effet utile. Dans la succession des désastres domestiques, les secours ne cessent pas de venir de la métropole. Celle-ci, en temps de guerre surtout, dépense beaucoup plus dans la colonie qu'elle n'en retire en impositions.<sup>2</sup> Mais la grande partie de ces fonds, absorbée en expéditions militaires infructueuses ou détournée par des administrateurs infidèles, ne profite pas au pays.

En 1713, la monarchie française avait perdu l'Acadie, cinquante ans plus tard, elle fit le sacrifice du Canada; sa propre ruine était imminente.

### III — LA NOUVELLE-FRANCE : LA STAGNATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE COLONIALES.

Nous venons de faire l'analyse des deux facteurs principaux, dirigeants de la colonisation, fournis par la métropole: une gentilhommerie militariste, bureaucratique, besogneuse et sans aptitudes pratiques; un pouvoir central militaire, envahissant, mais très instable et finalement désorganisé. Voyons, maintenant, d'une manière rapide, quelles conditions, physiques et sociales, ces éléments rencontrèrent dans la Nouvelle-France.

Le bassin laurentien forme, au nord-est de l'Amérique septentrionale, une vallée longue, de largeur variable, bordant les rives d'un grand fleuve, et flanquée à l'intérieur, de chaque côté, par les croupes arrondies de massifs de montagnes basses. Les sols, dérivés des formations géologiques les plus diverses, alluvions récentes ou anciennes de la vallée, détritiques laurentiens de la région montagneuse du nord, détritiques dévonien et siluriens de la région montagneuse du sud, s'y présentent dans toutes les conditions de profondeur, de conformation et de composition chimique. Mais presque partout, ils sont, à l'état de nature, bien pourvus des éléments

<sup>1</sup> Sismondi, t. XXV, pp. 528, 532-3; t. XXVI, pp. 8, 28, 29, 46, 60, 104, 111-3, 175-9, 183-6, 217, 302, 310, 409-12, 435.

<sup>2</sup> Sismondi, t. XXVII, pp. 3, 4, 6, 7, 8, 11, 54, 71, 85-7, 171, 219, 255, 308, 401, 481; t. XXVIII, p. 281.

<sup>3</sup> Mémoires d'Herberville, *Documents*, t. II, 318. — Mémoire de Raudot, cité par Charlevoix, *Histoire*, p. 380. — Collection Société historique de Québec, *Mémoire* de 1758, pp. 7 et 27.

de la fertilité, suffisamment riches en calcaire et en huiles. Le pays est, aussi, abondamment coupé de lacs et de rivières.

Le sous-sol, riche en minéraux et métaux usuels, difficiles d'extraction, tels que le fer et le cuivre, est, au contraire, assez pauvre en métaux et minéraux précieux et d'extraction relativement facile, comme l'or, les diamants, et même l'argent. La houille y fait complètement défaut<sup>1</sup>.

Ouvré au nord-est et au sud-ouest, c'est à dire aux deux extrémités de la tranchée du fleuve, et d'autre part, mal abrité, sur les côtés, par le faible mamelonnement du sol, le pays se trouve à la merci des influences climatiques qui se dégagent tour à tour des grandes surfaces avoisinantes : influence humide et fraîche de l'océan Atlantique, à l'est et au nord ; influence froide des plaines boréales, au nord et à l'ouest ; influence sèche, et parfois, très chaude, des prairies intérieures, à l'ouest et au sud. De ce fait, le climat laurentien est variable à l'extrême ; il présente des périodes alternantes, et souvent des successions brusques, de froids persistants et de chaleurs excessives, de pluies torrentielles et de sécheresses persistantes. Mais, dans l'ensemble, la prépondérance est au froid et à l'humidité.

Il est facile de se rendre compte comment les phénomènes que nous venons de décrire ont concouru à déterminer la flore et la faune caractéristiques de la Nouvelle-France. L'humidité a produit la végétation arborescente ; la diversité des sols et la chaleur des étés ont donné la multiplicité des essences, la richesse de la végétation ; enfin, la rigueur des hivers a assuré la prédominance aux espèces végétales et animales les mieux conformées pour résister au froid. Et nous avons la forêt laurentienne, couvrant la vallée et les vallons d'ormes et de frênes, de tilleuls et de noyers, d'érables et de bouleaux, de hêtres et de chênes, de mélèzes et de sapins, et d'une sous-végétation luxuriante de vignes et d'arbrisseaux fruitiers ; puis, sur les hauteurs, au nord et au nord-ouest, bientôt réduite aux conifères et aux bouleaux, allant se perdre dans la plaine froide de la zone boréale. Dans toute cette région, le wapiti, l'orignal, le caribou et le chevreuil, les ours et les renards de tous poils, le loup-cervier, le chat sauvage, le rat musqué, le glouton, le porc-épic, la bête pumote, l'hermine, le vison, la loutre, la martre et le castor pullulaient ;<sup>2</sup> espèces, toutes de petite taille (à l'exception des trois premières mentionnées), toutes de capture facile, et toutes remarquables, sous ce climat rigoureux, pour l'excellence et l'abondance de leurs fourrures.

La population indigène avait pour seul moyen d'existence la chasse, supplémentée par la pêche et la cueillette. Les Algonquins du bas Saint

<sup>1</sup> Logan, *Géologie du Canada*, 1863. — Sterry Hunt, *Topographical Description of Canada*. — Chapman, *Mineral and Geology of Ontario and Quebec*.

<sup>2</sup> Champlata, t. III, pp. 143, 168, 180, 189, 244, 295 ; t. IV, p. 20. — *Relations des jésuites*, 1636, p. 65 ; 1637, p. 75 ; 1651, pp. 12, 10 ; 1650, p. 8 ; 1658, p. 21 ; 1663, pp. 20, 27, 29 ; 1665, p. 11 ; 1672, p. 36.

Laurent, ou Montagnais, ne connaissaient pas ces rudiments de culture pratiqués par les Iroquois et même par certaines peuplades algonquines. Ils étaient purement chasseurs, et qui plus est, chasseurs de petit gibier. Cette poursuite du petit gibier, qui ne pouvait se faire avec succès que par de très petits partis, avait rompu presque complètement chez eux, l'ancienne cohésion de la tribu et de la famille communautaire, et les colons français ne trouvèrent dans leur voisinage que de tout petits groupes instables, menant une existence précaire, des primitifs sans institutions, et inaptes au travail agricole.

La Nouvelle-France se présentait donc sous un double aspect : 1<sup>o</sup> à l'état primitif, c'était un pays, physiquement et socialement adapté à la production et à l'exploitation de la pelletterie, richesse naturelle, principale, unique, pour ainsi dire. Nous verrons bientôt les conséquences de ce fait. 2<sup>o</sup> C'était un pays offrant à tout autre genre d'exploitation, à la culture, au travail des mines et à l'industrie, certaines conditions favorables, il est vrai, mais aussi, des obstacles réels, comme la longueur des hivers, la présence de la forêt et l'état social des naturels.

Moins heureux que les conquistadors du Mexique et du Pérou, nos gentilshommes n'avaient pas devant eux, au Canada, de riches populations indigènes à dépouiller, des trésors à mettre au pillage, l'or et l'argent accumulés. Moins favorisés que les planteurs de la Nouvelle-Espagne, ils n'avaient pas affaire à cette nature tropicale, prête, au moindre effort de l'homme, à lui offrir les denrées de la plus grande valeur, café, canne à sucre, banane, chocolat, vanille. Ils n'avaient pas, sous la main, des naturels sédentaires, susceptibles d'être réduits en esclavage et pliés, pour le profit du vainqueur, aux travaux des champs. La Nouvelle-France, pays où tout encore était à faire, et les moyens de faire clairsemés et dépendeux : pays pénible de défrichement, à cause de ses épaisses forêts ; pays à climat variable et rigoureux, ne se prêtant pas aux cultures riches des Antilles, et imposant la construction de bâtiments vastes et bien clos, la Nouvelle-France ne rendait ses produits, du moins ne les rendait en abondance, qu'en retour d'une forte mise de fonds, d'un travail opiniâtre et bien entendu. Or, nous savons que nos gentilshommes manquaient de capitaux et d'expérience. Nous ne serons donc pas surpris de les voir faillir complètement dans leur rôle de colons.

Passons par-dessus la longue suite des tentatives infructueuses et des désastres du début, et examinons ce qui s'est fait à partir du jour où, grâce à Richelieu, les Français purent prendre pied plus fermement sur la terre canadienne. Les gentilshommes fonctionnaires qui formaient la masse des Cent-Associés, commencèrent par laisser à un syndicat de marchands, conduit par Jean Rosée, de Rouen, le soin des opérations commerciales et la gestion des finances de la compagnie. De leur côté, sous la direction de Jean de Lauson, président au grand conseil, ils se chargèrent d'une manière plus spéciale de voir au peuplement et à l'établissement agricole de

la Nouvelle-France. Dans ce but ils instituèrent une tenure seigneuriale des terres, imitée de l'ancien régime féodal. Ils détachèrent du vaste domaine colonial de grandes étendues qu'ils concédèrent à des particuliers à charge seulement de défricher sans retard ces seigneuries, et d'y transporter des colons.

Lauson, l'âme dirigeante de cette compagnie, fut aussi le principal concessionnaire durant cette période. Tant au nom de son fils, qui venait de naître, que par le moyen de prête-noms, seul ou de concert avec quelques-uns des directeurs, Fouquet, Berruyer, Castillon, Chédault, il s'attribua, sur divers points de la vallée laurentienne, de vastes seigneuries : la Côtère, l'île de Montréal, la côte de Lauson, la côte de Beauport. La Côtère, à elle seule, couvrait 25 lieues au fleuve Saint-Laurent, rive sud, et s'étendait à 60 lieues en profondeur, jusque dans les États-Unis actuels.

Mais les directeurs, tout en se faisant la part du lion, se montrèrent très-généreux pour tous les petits gentilshommes ou bourgeois qui se présentèrent à eux. De 1634 en avant, Giffard, la Poterie, Bourdon, Godetroy, Chavigny, Montmagny, Champflour, Repentigny, Robineau, du Hérisson, obtinrent des seigneuries sur le bord du fleuve, variant en étendue de 1 lieue à 25 lieues carrées.

Analysons leur œuvre. Nombre de ces concessionnaires, Berruyer, Fouquet, Chédault, Castillon, ne vinrent jamais au Canada et renoncèrent bientôt à leurs intérêts dans les seigneuries. D'autres, comme Montmagny, Champflour, Lauson, ne vinrent dans la colonie qu'en passant, pour y exercer des charges publiques, et à l'expiration de leurs termes d'office, ou même avant, quittèrent le pays, laissant leurs concessions à peu près tout en forêt. Enfin, nous avons quelques seigneurs plus sérieux, ou du moins plus sincères, Giffard, Bourdon, la Poterie, Godetroy, Chavigny, Robineau, et quelques autres. Ceux-là se rendirent dans la colonie avec l'intention de s'y fixer : la plupart y ont fait souche de familles canadiennes, et tous se montrèrent à l'origine disposés à bien jouer leur rôle de patrons agricoles. Mais en somme qu'ont-ils accompli ?

De prime abord, ils comprirent que, pauvres, comme ils étaient, ils ne devaient pas songer à exploiter directement leurs vastes seigneuries de forêt vierge. Ils résolurent, tout en se réservant pour eux mêmes un domaine d'assez grande dimension, de sous-concéder la plus grande portion, en terres de petite étendue, à des paysans qu'ils recrutèrent en France.

La tâche, même à ce point simplifiée, restait encore pour eux difficile d'exécution. Il leur fallait mettre en valeur leurs propres réserves, recruter et transporter un grand nombre de colons et pourvoir à leurs premiers frais d'établissement. Ont-ils fait tout cela ?

Nous les voyons tous, dès les premiers jours, s'emparer des rares

---

*Tenure seigneuriale, passim.*

emplois publics qui existaient dans cette colonie naissante et cherchera à vivre de toute autre manière que de l'exploitation de leurs domaines. Quelques-uns eurent même la précaution, en même temps qu'ils se faisaient accorder un fief rural, de demander en outre un terrain de ville pour y faire un logement avec un jardinage où ils puissent se retirer avec leurs familles.<sup>1</sup> Malgré tout, Chavigny, dès 1651, abandonne son entreprise à peine ébauchée et retourne mourir en France. Quelque soixante ans après la concession faite à Robineau de la seigneurie de Béancour, Charlevoix constate qu'elle n'est encore qu'un vaste terrain de chasse. Les autres n'ont certes pas accompli beaucoup. Pendant cette première période, le peuplement de la colonie se fit avec une extrême lenteur. L'arrivée de France, dans l'année, de quinze ou vingt nouveaux colons, était l'occasion de grandes réjouissances. La plupart de ces colons furent amenés par les communautés religieuses, ou par la société Notre-Dame de Montréal, ou vinrent à leurs propres frais ; et parmi les seigneurs individuels, un seul contribua à diriger vers la Nouvelle-France un courant d'émigration de quelque importance : c'est Robert Giffard.

Ce Giffard était un simple médecin originaire du Perche, et son influence sur ses compatriotes fut assez forte pour en déterminer un grand nombre à le suivre en Canada. Mais qu'on le remarque bien, l'action de ce seigneur, le plus effectif des seigneurs de l'époque, resta, autant qu'on peut en juger, purement morale. Qu'on lise le contrat de métayage conclu entre lui et deux de ses censitaires pour la mise en valeur de sa réserve à Beauport. Guyon et Cloutier devaient lui aider à cultiver sa terre et l'approvisionner de bois de chauffage pendant trois ans ; le seigneur s'obligeait, de son côté, à leur donner à chacun 1 000 arpents de terre en bois et une partie des récoltes.<sup>2</sup> Ce mode d'exploitation aussi économique que peu intensif, s'imposait naturellement au seigneur besogneux et préoccupé d'autres soins ; sans rien déboursier, il s'assurait ainsi une certaine somme de main-d'œuvre, en échange de terres qui ne lui avaient rien coûté et qui ne prenaient de valeur que par le travail du paysan. D'autre part, nous voyons ces colons du Perche s'entendre entre eux, s'associer en vue du transport en Amérique de leurs familles et de leur mobilier.<sup>3</sup> Rien ne nous permet de supposer que leur seigneur ait pourvu aux frais de la traversée et de leur établissement sur ses domaines. Toutes les indications que nous possédons sont dans le sens contraire.

Sous Louis XIV, le résultat ne fut pas meilleur.<sup>4</sup> Pas plus que dans la période précédente, les seigneurs ne transportèrent de colons sur leurs terres. Ceci se manifeste bien par la faible croissance de la population

<sup>1</sup> *Tenure seigneuriale*, t. 1, pp. 375, 387, 344.

<sup>2</sup> *Tenure seigneuriale*, t. 1, p. 378. Charlevoix, *Journal*, p. 100.

<sup>3</sup> Ferland, *Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec*, p. 64.

<sup>4</sup> Ferland, *Notes sur les Registres de Québec*, pp. 50, 60.

<sup>5</sup> *La Science sociale*, t. XIII, p. 510 et suivantes.

des que Louis XIV eut cessé d'y envoyer lui-même des colons ou d'y licencier des troupes. Le roi avait transporté au Canada 5,000 à 6,000 hommes et femmes, ce qui, ajouté au groupe des anciens habitants, devait former au moins 7,000 âmes en 1672. Pourtant, sept ans plus tard, en 1679, on y comptait pas même 10,000 habitants. En 1687, l'augmentation n'était que de 2,000 âmes, et plus de trente années s'écoulerent à partir de cette dernière date, avant que la population eut doublé.<sup>1</sup> Des statistiques générales données ci-dessus, si l'on retranche, d'abord, le chiffre des émigrations administratives, puis un second chiffre correspondant à la croissance normale de la population, il ne reste rien, ou presque rien pour représenter l'action personnelle des seigneurs.

Pour ce qui est du défrichement et de la culture des terres, l'inaction des seigneurs fut tout aussi remarquable. Louis XIV, à plusieurs reprises, en exprime son mécontentement. En 1672, par arrêt du conseil d'État, il réduit de moitié l'étendue des seigneuries, ayant été informé que tous ses sujets qui ont passé de l'ancienne dans la nouvelle France ont obtenu des concessions d'une très grande étendue de terre, le long des rivières du pays, lesquelles ils n'ont pu défricher à cause de leur trop grande étendue.<sup>2</sup> Le même document établit qu'il ne se trouve de cultivé à cette époque "qu'une partie des terres le long des rivières, le reste ne l'étant point et ne le pouvant être à cause de la trop grande étendue des dites concessions et de la faiblesse des propriétaires d'icelles". Trois années plus tard, il réitére cette déclaration. En 1679, il renouvelle la même ordonnance, se basant cette fois sur la déclaration de l'intendant Duchesneau. Aux termes de cette déclaration, la plus grande partie des concessions faites en Canada était "demeurée inutile aux propriétaires faute d'hommes et de bestiaux pour les défricher et les mettre en valeur". Encore en 1711, le roi se plaignait de ce que "dans les terres que sa Majesté a bien voulu accorder et concéder en seigneurie à ses sujets en la Nouvelle-France, il y en a une partie qui ne sont pas entièrement habitées, et d'autres où il n'y a aucun habitant d'établi pour les mettre en valeur, et sur lesquelles aussi ceux à qui elles ont été concédées en seigneurie n'ont pas encore commencé d'en défricher pour y établir leurs domaines."<sup>3</sup>

Les remontrances du roi étaient du reste bien justifiées par l'événement. En 1679, après quarante années de régime seigneurial, doublées de quinze années d'intervention directe de l'État, il n'y avait encore que 22,000 arpents de terre en culture ;<sup>4</sup> quarante-deux ans plus tard, en 1721, on ne pouvait ajouter à ce premier chiffre que 52,000 arpents, soit une misérable augmentation moyenne de 1,200 arpents par année.<sup>5</sup>

Encore faut-il reconnaître que la presque totalité de ce travail était

<sup>1</sup> Garneau, t. II, p. 100.

<sup>2</sup> *Edits et Ordonnances*, t. I, pp. 70, 82, 201, 321.

<sup>3</sup> C'est à peine ce que renferme une de nos bonnes paroisses d'aujourd'hui.

<sup>4</sup> Garneau, t. II, p. 100.

le fait, non du seigneur, mais de l'habitant. Charlevoix, qui a visité le pays vers 1704, nous le dit clairement. "Le Canada, écrit-il dans son *Journal*, n'était qu'une grande forêt quand les Français ont commencé de s'y établir. Ceux à qui l'on donna des seigneuries n'étaient pas des gens à les mettre par eux-mêmes en valeur: c'étaient des officiers, des gentilshommes, des communautés, qui n'avaient pas des fonds assez considérables pour y loger assez d'ouvriers pour cela. Il a donc fallu qu'ils y établissent des habitants qui, avant de pouvoir recueillir de quoi subsister, ont été obligés de travailler beaucoup et de faire même toutes les avances." C'est ce qui explique l'extrême modicité des cens et rentes, caractère général des tenures au Canada. C'est parce que l'habitant ne recevait de son seigneur aucune assistance matérielle, qu'il ne s'engageait à lui payer qu'une redevance nominale.

Non seulement les seigneurs n'assistèrent pas les habitants dans le défrichement et la culture de leurs terres, mais ils se montrèrent incapables même de mettre en valeur leurs propres réserves. Le seigneur de Longueuil et celui de la Rivière-Ouelle ont été cités comme modèles. Or, le seigneur de Longueuil, vingt ans après avoir reçu sa concession, et au moins neuf ou dix ans après en avoir commencé l'exploitation, n'avait que 30 arpents en valeur sur sa réserve de 12 arpents de largeur et 2 lieues de profondeur. A l'autre extrémité du pays le seigneur de la Rivière-Ouelle, après neuf années d'exploitation, n'avait encore que 15 arpents de défrichés et 12 bêtes à cornes. Trois ou quatre de ses censitaires étaient tout aussi avancés que lui.<sup>1</sup>

De la même manière, les seigneurs se dispensèrent d'accomplir les obligations qui leur avaient été imposées accessoirement: construction de moulins banaux, établissement de justices locales. En 1690, on informe le roi que "la plupart des seigneurs qui possèdent des fiefs en son pays de la Nouvelle-France négligent de bâtir les moulins banaux nécessaires pour la subsistance des habitants". Le roi leur enjoint en conséquence de construire ces moulins dans le délai d'une année sous peine d'être déchu du droit de banalité. Cet édit dut être publié de nouveau en 1707. Les habitants dans plusieurs seigneuries bâtirent le moulin à leurs frais, et obtinrent ainsi la banalité.<sup>2</sup>

A plus forte raison, les seigneurs n'établirent-ils pas d'industries nouvelles. Les bois du Canada auraient trouvé un facile débouché en France, à ce moment où Colbert restaurait la marine et demandait aux pays du nord de l'Europe des matériaux pour les grandes constructions de l'État.<sup>3</sup> A cette époque encore la France consommait pour 2 ou 3 millions de soude et de potasse, qui lui venaient de la Russie, en passant par la

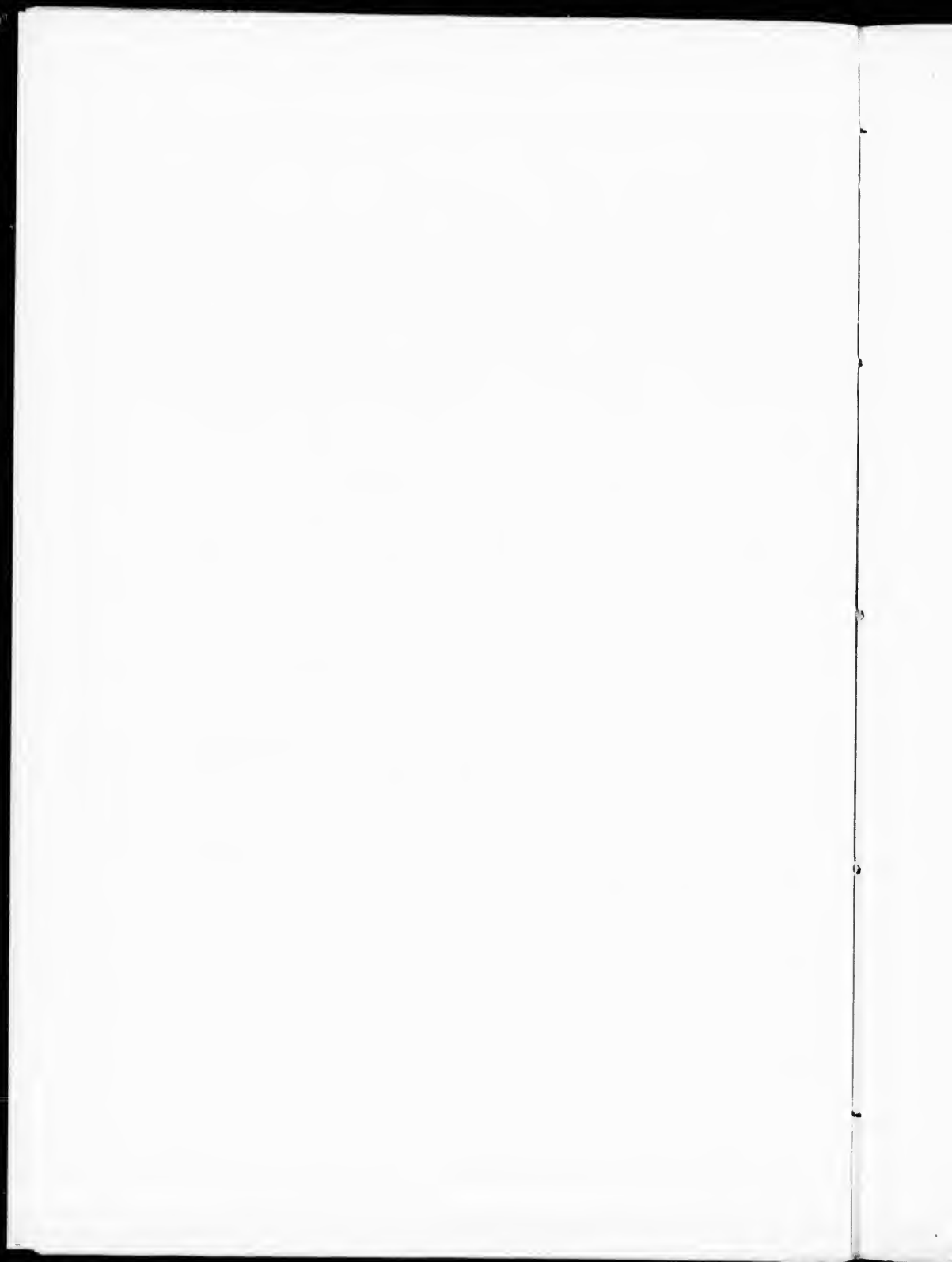
<sup>1</sup> Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil*, pp. 50-60. — L'abbé Casgrain, *Une Paroisse canadienne au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 27 et suiv.

<sup>2</sup> *Edits et Ordonnances*, t. I, pp. 255-256.

<sup>3</sup> Joubleau, t. II, p. 53.

le  
son  
de  
ens  
ils-  
les  
ent  
été  
est  
ral  
on  
er  
  
le  
es  
n-  
le  
tu  
te  
es  
e-  
lo  
nt  
  
s  
le  
ne  
le  
ar  
s-  
u  
es  
t  
  
-  
y  
i  
3  
e  
A  
-  
e





Hollande et par l'Espagne, et qu'elle aurait aussi bien tirées de l'immense domaine forestier du Canada. Enfin, les pêcheries de la Nouvelle Angleterre, nullement supérieures à celles du Canada, enrichissaient rapidement les marchands de Boston. Le roi de France stimula de diverses manières les entreprises de cette nature au Canada. Mais tout fut en vain : rien ou presque rien ne se fit dans ce sens.<sup>1</sup> Les seigneurs échouèrent sur toute la ligne.<sup>2</sup>

#### IV. — LE DÉVELOPPEMENT SIMULTANÉ DE LA TRAITÉ DES FOURRURES ET DU MÉCANISME ADMINISTRATIF

Les gentilshommes, hors d'état de tirer de leurs seigneuries un revenu appréciable, devaient forcément se chercher ailleurs un moyen d'existence. Tous ne pouvaient songer à retourner en France, où l'armée, le palais, les bureaux étaient déjà encombrés, où la cour verrait revenir d'un mauvais œil ces pseudo colonisateurs si promptement rebutés. Il ne fallait pas songer davantage à créer de plain-pied, dans la colonie même, des commandements et des emplois pour toute cette gentilhommerie. Les compagnies marchandes, tant qu'elles durèrent, étaient trop intéressées, le gouvernement de la métropole trop absorbé par sa politique européenne et trop ébranlé par ses guerres, les colons, de leur côté, trop clairsemés et trop pauvres encore, pour supporter directement de telles charges.

<sup>1</sup> *Documents de la Nouvelle-France*, t. I., pp. 300, 318, 347, 349; t. II., p. 68.

<sup>2</sup> J'insiste sur ces faits, car la vérité à cet égard est généralement méconnue. Une notion très enracinée chez notre classe instruite, c'est que ce sont les gentilshommes, par le moyen du régime seigneurial, qui ont opéré le développement agricole de la Nouvelle-France. Cette vue erronée paraît avoir été prise dans le livre de M. Rameau, *Une Colonie féodale en Amérique*. L'auteur, encore tout pénétré des écrits de M. Leopold Delisle, qui rehabilitaient les institutions féodales du moyen âge, crut retrouver ces mêmes institutions, ravivées après deux cents ans, en œuvre dans la colonie acadienne du XVII<sup>e</sup> siècle; et il se fit le panégyriste ardent de celle-ci. Mais il faut reconnaître que sa sympathie l'a entraîné trop loin. Une analyse plus rigoureuse lui aurait fait voir : 1° que l'institution féodale en France, quelle qu'elle ait été sa vitalité au XII<sup>e</sup> siècle, était déjà, à l'époque de la découverte et du peuplement de l'Amérique, fort décrépite et incapable de se répandre au dehors; 2° que l'institution féodale, en Acadie, comme dans la Nouvelle-France, exista principalement sur le parchemin, et que le projet, par suite de l'insuffisance même des gentilshommes seigneurs, et de la défaveur des circonstances, ne reçut jamais qu'un semblant d'exécution; enfin, 3° que l'Acadie ne fut pas une colonie prospère, et que son exemple ne peut être invoqué à l'appui d'aucune thèse. Il y a plus: nombre des écrivains qui, chez nous, ont traité de la matière, ont accepté *a priori* les conclusions de M. Rameau, et se sont plu à nous représenter les gentilshommes détenteurs de fiefs dans la vallée laurentienne, sous les traits de grands agriculteurs colonisateurs. Leur argumentation sans base et sans charpente, ne tient pas debout d'elle-même. Le lecteur, désireux de fixer ses idées sur le sujet, fera bien de lire ces ouvrages avec circonspection, mettant de côté tout ce qui n'est que simple affirmation générale ou description imaginative, pour s'en tenir aux faits précis et avérés. Il verra, alors, à sa surprise, que les faits (assez rares, du reste) mis de l'avant par ces panégyristes, loin de soutenir leur prétention, la renversent de fond en comble.

La position était difficile, elle n'était pourtant pas sans issue. En effet, le Canada, nous l'avons vu il y a un instant, avait sa richesse particulière, la bête à fourrure, et c'est — ce simple fait — caractère, à première vue sans importance, de la faune du pays, — que toute la situation tourna — que se fit l'organisation sociale de la Nouvelle France.

Les gentilshommes résolurent de s'emparer de la traite des fourrures. Dès le début des entreprises coloniales, les chefs s'étaient rendu compte de la valeur de la fourrure. Jacques Cartier ne put découvrir sur les bords du Saint-Laurent l'or et l'argent qu'il mit tant d'ardeur à y rechercher, mais en 1534 à la baie des Chaleurs, il échangea des haches, des couteaux, des chapelets contre les peaux apportées par les naturels; et ses neveux, Noël et Chaton, continuèrent après lui le trafic. La Roche, de Chastes, de Monts, Poutrincourt d'Aulnay, firent tous reposer leurs entreprises de colonisation sur l'exploitation de la fourrure. Les voyages pénibles et répétés de Champlain vers le haut-Ottawa avaient pour grand objet l'établissement de relations suivies avec les peuplades du nord et de l'ouest, pourvoyeuses de pelleteries.<sup>1</sup> Et maintenant, nous allons voir, au temps de Richelieu et de Mazarin, les petits gentilshommes et bourgeois, concensionnaires de seigneuries dans la vallée laurentienne, à bout de ressources, se coaliser pour déposer à leur profit le syndicat des marchands de son privilège de traite (1644).

Précisément, la traite des fourrures constituait une industrie que même des gens aussi peu expérimentés, aussi mal préparés que nos gentilshommes, pouvaient exercer avec quelque succès. C'était, en premier lieu, un commerce simple, facile, attrayant. Il reposait sur un travail de simple récolte: il n'y avait qu'à recueillir les pelleteries en abattant ou dépouillant un gibier de facile capture; ou encore, plus souvent, on trouvait les pelleteries toutes préparées aux mains des naturels. Le transport en était également simple. C'était une marchandise peu encombrante, d'une grande valeur sous un faible volume. Parfois les Algonquins, ou les Hurons, venaient l'offrir en vente sur les marchés de traite, aux ports d'embarquement. Dans tous les cas, pour opérer soi-même le transport, il suffisait de savoir conduire un canot d'écorce. D'après Lalouette, un canot monté par trois hommes portait 20 quintaux, c'est-à-dire quatorze paquets de castor, valant 100 écus chacun.<sup>2</sup>

Ce commerce était facile: il n'exigeait ni de forts capitaux, ni l'habileté spéciale. La simplicité même de son mode de production, de préparation et de transport rendait la pelleterie accessible à toutes les bourses; l'exploitation pouvait s'en faire sur une petite, aussi bien que sur une grande échelle. Il n'était pas nécessaire d'être très madré, puisqu'on avait à commercer avec les naturels, peu versés dans les roueries du commerce, et qui attribuaient volontiers une valeur exagérée aux verroteries

<sup>1</sup> *Champlain*, t. I, p. 111. — *La Science sociale*, t. XI, p. 337.

<sup>2</sup> *Contingents de l'Amérique septentrionale*, t. I, pp. 31, II, 76.

et menus objets de fabrication que les Français faisaient venir d'outre-mer. Ce commerce était même attrayant. Avec des hommes qui répugnaient à l'effort prolongé, continu, qu'exigent les entreprises de culture et de fabrication, il offrait, outre l'attrait des travaux de simple récolte, le charme de la vie des bois, la perspective de brillantes aventures, et d'un enrichissement rapide.

Le commerce des fourrures se recommandait aux gentilshommes par tout un autre ordre de considérations. C'est qu'il se prêtait, par sa simplicité et sa facilité mêmes, à l'action coopérative et à l'ingénierie gouvernementale. D'une part, cela allait permettre aux gentilshommes de se procurer en vue de la traite, à d'excellentes conditions, les services des fils d'habitants que la nécessité contraignait à se chercher ailleurs que sur leurs terres à peine ouvertes au supplément de ressources. Le mode d'engagement le plus ordinaire paraît avoir été celui-ci : le gentilhomme ou le marchand, fournissait la cargaison, les marchandises destinées aux sauvages ; les coupeurs de bois, de leur côté, équipaient leurs canots, pourvoyaient à leur propre entretien le long de la route, supportaient toutes les fatigues de l'expédition, et, au retour de leur voyage, qui durait parfois une année, ils recevaient pour tout salaire la moitié des fourrures qu'ils avaient amassées.<sup>1</sup> Lahontan nous dit encore qu'il suffisait de 1.000 écus pour équiper deux canots en marchandises françaises, et cela permettait de rapporter pour 8.000 écus de pelletteries. On conçoit quelle position avantageuse était faite à l'armateur.<sup>2</sup>

D'autre part, ce que la petite association, ainsi établie entre lui et les coupeurs de bois, était incapable d'accomplir par elle-même, le gentilhomme allait pouvoir s'en décharger sur la collectivité plus vaste formée par l'ensemble des populations métropolitaines et coloniales représentées par leurs gouvernements respectifs.

Le gouvernement de la métropole fut d'abord appelé à intervenir pour déposséder les marchands associés au profit des colons (1644). Sur les instances de Godefroy et de Repentigny, délégués de la colonie, et sous la pression des jésuites, le gouvernement de la reine fit acte d'autorité, et la Compagnie de la Nouvelle-France céda à la communauté des Habitants son monopole en retour d'une rente annuelle d'un millier pesant de castor. Vingt ans plus tard, lorsque Louis XIV établit la compagnie des Indes occidentales, on put croire un instant que les marchands allaient

<sup>1</sup> On ne peut prendre pour type les entreprises de caractère exceptionnel comme celles de la Salle, à partir de 1670, ou de la Verendrye, soixante ans plus tard : organisations faites principalement en vue des découvertes, opérant sur une assez grande échelle, à l'aide de subvies, et qui du reste, au point de vue financier, ne furent pas heureuses.

<sup>2</sup> *Mémoires de Nicolas Perrot* (édition Tailhan), extrait du Mémoire anonyme, note I, du ch. XXI.

<sup>3</sup> "Agente regia et nobis impellentibus", écrit le P. Jérôme Lamoignon, *Journal*, p. 1.

reprendre le dessus, mais il n'en fut rien. La compagnie des Indes occidentales fut dépeillée plus prestement encore que celle qui l'avait précédée, et cela grâce à la guerre que lui fit l'agent même du roi, l'intendant Talon. Dès la première année, la compagnie capitula et admit les habitants à faire le commerce, en même temps qu'elle, sur un pied d'égalité. Au bout de quelques années elle disparut complètement. Diverses organisations lui succéderent et exercèrent le commerce extérieur, mais le commerce intérieur, la traite, resta toujours de droit ou de fait, aux mains des colons, ou plus exactement, aux mains des classes dirigeantes de la colonie.

C'est encore le gouvernement de la métropole qui se chargea de réprimer les agressions des Iroquois, et de rétablir la liberté des communications. Je mentionne pour mémoire l'envoi du marquis de Tracy et du régiment de Carignan, les trois expéditions dirigées contre les Agniers, et la construction de forts aux points stratégiques sur la rivière Richelieu.

Il est un fait extrêmement curieux, quoique fort peu remarqué, en même temps que se concentrait aux mains des gentilshommes canadiens la direction du commerce des fourrures, le rouage administratif prenait forme dans la colonie, et tous deux, commerce des fourrures, rouage gouvernemental, se développerent simultanément s'appuyant l'un sur l'autre. À peine les Cent-Associés eurent-ils renoncé à leur privilège, que l'on eut toute une organisation mi-commerciale, mi-politique en vue à la fois de contrôler les opérations de la traite et d'administrer les affaires publiques. Dans les villes ou bourgs de commerce, on élit des syndics, qui eurent leurs adjoints dans les campagnes circonvoisines, tous relevant du gouverneur de Québec et de son conseil. Pour alimenter ce mécanisme administratif et les charges qui en dépendaient, on décida de retenir le dixième des peaux d'originaux, et le quart des peaux de castor portées aux bureaux publiques.<sup>1</sup> Le régime inauguré en 1663 ne modifia pas sensiblement cet ordre de choses. Le rouage central se compliqua quelque peu. Il y eut désormais un intendant chargé spécialement d'entraver le gouverneur et les membres du conseil, les charges et les formalités se multiplièrent, un contrôle plus jaloux fut exercé par la métropole; il fallut que tout émanât de Paris ou de Versailles. Mais le fait essentiel ne fut pas changé: l'administration coloniale continua à vivre, dans une mesure importante, des impositions prélevées sur le commerce des fourrures.<sup>2</sup>

De son côté, l'administration coloniale, plus ou moins contrôlée, plus ou moins suppléée dans son action par le gouvernement de la mère-patrie, se chargea de pourvoir aux intérêts généraux de la traite. Elle s'occupa, par des traités de paix, notamment en 1645 et en 1653, et par de fréquentes distributions de présents, de se concilier les Iroquois tout en se conservant le bon vouloir des Algonquins et des Hurons. Après 1665 une

<sup>1</sup> *Journal des Jésuites*, pp. 7, 8, 30, 67, 89, 185. Ferland, t. I, pp. 318 et suiv., 361-5.

<sup>2</sup> *Documents de la Nouvelle-France*, t. I, pp. 231-5, 292.

ous que les Troquois eurent été réprimés par le torse, l'administration s'attacha à pousser les voyages dans toutes les directions en vue de découvrir de nouveaux pays à fourrures, de renouer les anciennes alliances avec les tribus d'en conclure de nouvelles, et d'engager les sauvages à reprendre leurs expéditions vers le Saint-Laurent. L'administration publique parvint aussi dans certains cas à la construction et à la garde des forts ou postes avancés, dont l'objet principal était de servir d'entrepôts au commerce, mais qui étaient censés en même temps pouvoir être utiles pour la défense du pays.<sup>1</sup>

En somme, le commerce des fourrures, tel qu'on le pratiquait généralement dans la Nouvelle-France, se réduisait à un travail atterrissant, de simple récolte, s'exerçant, par le procédé facile, semi-communautaire, du métagage, avec l'assistance et sous la tutelle gouvernementale.<sup>2</sup> C'étaient là d'excellentes conditions de succès pour nos gentilshommes. De leur côté, ils déployèrent certaines qualités. Leur éducation commencée dans le milieu sympathique de la famille française, et terminée dans les camps, avait développé en eux un esprit de camaraderie et de vaillance, fort appréciés des naturels et très utile dans le genre de vie que leur imposait la traite des fourrures. Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'ils se soient jetés avec ardeur dans ce commerce et qu'ils aient réussi à lui donner un sérieux élan.

La traite ne tarda pas à devenir la grande pourvoyeuse de toutes les classes de la colonie. Elle était le seul moyen d'existence des coupeurs de bois, qui se recrutaient pour la plupart chez les habitants, chez les défricheurs du sol, des marchands, qui s'enrichissaient rapidement par son moyen, et de nombreux gentilshommes ou chefs de traite. Le nombre de ceux qui en vivaient indirectement n'était pas moins important. Nous avons vu que le premier soin de nos gentilshommes lorsqu'ils se firent emparés de la direction du commerce des fourrures, avait été de le faire servir à l'alimentation du trésor public. Bientôt, sous prétexte de réprimer les abus de la traite, le gouvernement ou l'intendant la réglementèrent à leur profit et au profit de leurs amis, les commandements, les charges lucratives, les gratifications aux communautés religieuses et aux diverses institutions se multiplièrent. De cette manière, toute la colonie arriva à vivre directement ou indirectement de la traite, et l'abontant, vers 1680, pouvait écrire en toute exactitude: "Le Canada ne subsiste que par le grand commerce des pelleteries."

<sup>1</sup> *Documents*, t. I, pp. 250-9. — Ferland, t. II, pp. 77 s., 80.

<sup>2</sup> Il est intéressant de rapprocher ce régime des petites associations de celui des grandes compagnies indépendantes inaugurées par les colons anglais après la cession du Canada à la Grande-Bretagne.

## V.—L'EXPANSION RAPIDE, MAIS SUPERFICIELLE, DE LA COLONIE

Nous sommes arrivés au point central de notre étude, jusqu'à présent nous avons vu les phénomènes sociaux, dans leur enchaînement rigoureux de cause à effet, converger tous vers un grand résultat — le développement du commerce des fourrures. Nous allons voir maintenant, ce même commerce des fourrures, devenu l'industrie nourricière de la colonie, réagir sur l'ordre social tout entier.

La première conséquence du développement de la traite, fut l'expansion soudaine, mais superficielle, de la colonie. Cette expansion résultait nécessairement du mode d'approvisionnement des pelleteries qui s'imposait sous l'effet de la triple concurrence des particuliers, des factions politiques et des étrangers. À l'origine, les traitants attendaient dans les villes l'arrivée des partis de sauvages et de leurs chargements de fourrures. Mais à peine la répression des Iroquois eut-elle pour un temps rétabli la sécurité dans les campagnes et la liberté des communications, que les colons les plus résolus entreprirent d'aller à la rencontre des naturels dans les bois, sur les rivières, et même les relancèrent jusque dans leurs bourgades lointaines.<sup>1</sup> C'est ainsi que la simple concurrence, entre particuliers suffit pour déterminer la course des bois.

Les fonctionnaires de la colonie ne tardèrent pas à intervenir, défendirent aux colons, sous les peines les plus sévères, d'aller au devant des sauvages, ou à la chasse dans les bois, sans un congé, ou permission spéciale. Ils limitèrent le nombre de ces congés et s'en réservèrent la distribution. La traite et la course des bois ne cessèrent pas pour cela, mais elles ne se firent plus désormais qu'au bénéfice de la faction politique dominante. Les gentilshommes et les marchands exclus des faveurs administratives cherchèrent par tous les moyens à contrecarrer la tentative d'accaparement de leurs adversaires. De cette façon se produisit la compétition entre clans politiques, sous l'influence de laquelle on commença à recourir au second procédé du développement de la traite — l'établissement de postes lointains. Ces forts qui permettaient d'accumuler à de grandes distances les approvisionnements, les munitions, les marchandises et les pelleteries reculèrent indéfiniment les limites possibles de la course des bois.

On connaît les circonstances de la querelle retentissante du gouverneur Frontenac avec son subalterne Perrot, commandant de Montréal. Celui-ci profita de la position très favorable de son gouvernement, et surtout de sa seigneurie, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent, pour mener, de concert avec quelques seigneurs du voisinage, un grand négoce par le moyen des coureurs de bois. Frontenac, dont les intérêts étaient liés à ceux de la Salle, ne se contenta pas de faire arrêter et pendre les coureurs de bois de son rival Perrot, de s'emparer de celui-ci et de l'envoyer subir son procès en France, mais encore, il diminua de beaucoup

<sup>1</sup> *Jugements et Délibérations*, t. 1, pp. 535, 558, 614-5.

l'importance de Montréal comme poste de traite, en établissant, soixante lieues en amont sur le fleuve le fort de Cataracouï. La Salle acquit la propriété de ce fort, puis s'enfonçant dans l'intérieur, construisit successivement les forts de Niagara, de Miami, de Chevecoeur, de Saint-Louis et de Prudhomme. Pendant ce temps, Duluth, qu'on dit également avoir été l'associé de Frontenac, établissait des postes sur les lacs Supérieur et Huron. Plus tard, lorsque la faction opposée, on figurait Duchesneau, le Ber, Boucher, le Moyne, Varennes, la Chenais, fut parvenue, grâce au rappel de Frontenac, et à l'intervention de son successeur, la Barre, à déposséder la Salle, à lui enlever ses forts de Cataracouï et des Illinois, la Salle chercha sa revanche en poussant, avec la protection de la cour, ses expéditions jusqu'à l'embouchure du Mississippi et en fondant de nouveaux établissements dans le Texas.<sup>1</sup>

Mais une troisième influence, encore plus active vint étendre davantage le champ ouvert au commerce des fourrures : ce fut la compétition étrangère. Quelques marchands anglais de la Nouvelle-York entreprirent d'enlever aux Français la clientèle des nations sauvages du nord et de l'ouest. Or dans cette tentative, les Anglais avaient, sur leurs rivaux un double avantage. D'abord ils étaient en état d'offrir pour les pelleteries un prix beaucoup plus élevé, puis, les marchandises qu'ils offraient en échange de ces pelleteries étaient bien supérieures aux marchandises françaises, et ils les cédaient à bien meilleur marché. Ces conditions avaient même fini par déterminer un commerce clandestin des postes français vers la Nouvelle-York.

Toutefois, sur un point, les Anglais restaient décidément inférieurs aux Français. S'ils pouvaient sur place payer les fourrures plus cher, s'ils pouvaient donner en échange, des marchandises à meilleur compte, et de meilleure qualité, ils étaient loin d'être aussi bien organisés que les Français pour aller chercher les fourrures à de grandes distances. Chez eux, les fils des cultivateurs trouvaient un emploi rémunérateur sur les terres et n'avaient pas été tentés de s'engager dans la course des loix, ou les fils de nos habitants étaient devenus si habiles. Les marchands anglais manquaient donc de concurrents de bois, et devaient se contenter des services assez précaires des Iroquois ou des déserteurs français.<sup>2</sup> Les Français mirent donc tout leur espoir dans l'avantage qu'ils possédaient de ce chef sur leurs concurrents. Chaque année il leur fallut découvrir quelque tribu nouvelle qui fût dans l'ignorance du bon marché des Anglais ou

<sup>1</sup> Faillon, *Colonia française*, t. II, pp. 460-88. — Gravier, *Découvertes et Établissements de Carrière de la Salle*, passim.

<sup>2</sup> *Documents*, t. I, pp. 275, 331, 341. — *Légit et Ordonnances*, t. II, pp. 96, 98-9. — Labontou, t. I, pp. 75, 125-6. — Garnier, t. II, p. 147. — *Les Sources sociales*, t. XIII, pp. 542-3.

<sup>3</sup> *Documents*, t. I, pp. 175, 255, 260, 275-6, 317-9. — Labontou, t. I, p. 30, t. II, pp. 27-28.



trop éloignée de ceux-ci pour pouvoir en profiter. Chaque année, il leur fallait entrer plus avant dans les solitudes du nord, du sud et de l'ouest. C'est en vain que le gouvernement de la métropole, effrayé parfois de la rapide croissance de ses possessions d'Amérique, exhortait les fonctionnaires coloniaux à peupler les parties déjà occupées au lieu de faire sans cesse de nouvelles acquisitions, un courant irrésistible entraînait les Canadiens à travers l'Amérique.

Après vingt années de ce régime, ils atteignaient d'un côté la baie d'Hudson, de l'autre le golfe du Mexique, et LaFontaine estimait aussi grande que l'Europe cette partie du continent « sur laquelle les Français font trafic des castors avec les sauvages et où ils ont des forts, des magasins, des missions et de petits établissements ». A l'aube du dix-huitième siècle, ils s'établissaient à l'embouchure du Mississippi; un peu plus tard ils touchaient aux montagnes Rocheuses. Enfin, en 1754, alors que les Anglais n'avaient pas un seul fort à l'ouest des Alleghanys, et n'occupaient qu'une bande étroite sur les rivages de l'Atlantique, les colons du Canada avaient acquis à la France presque toute la partie restante de l'Amérique septentrionale.<sup>1</sup>

Mais cette immense colonie ne reposait sur rien. En dehors d'une petite étendue de terre située dans la basse vallée du Saint-Laurent, les établissements français en Amérique ne consistaient qu'en forts et postes de traite. Chacun de ces forts avait son commandant, sa garnison, son contingent de coureurs de bois, sous les canons, les tribus sauvages venaient dresser leurs ébènes; et c'était tout. Même dans cette partie du bassin laurentien plus sérieusement colonisée l'étendue en culture était restreinte. Le commerce des fourrures n'avait pas modifié dans le sens agricole les classes dirigeantes du Canada. Ceux d'entre les gentils hommes qui n'étaient pas devenus chefs d'établissements ou d'expéditions de traite à leur compte personnel, avaient obtenu des charges, des commandements militaires, créés à la suite de la réorganisation administrative de la traite. Vivant directement, ou indirectement du commerce des fourrures, ils avaient le même intérêt que jadis les marchands à ne pas restreindre par des établissements de culture les vastes forêts et plaines nécessaires à la chasse. Réalisant d'énormes profits sur les entreprises de fournitures que leur confiait le roi pour l'approvisionnement des postes et places fortes, ils n'étaient aucunement enclins à favoriser l'installation d'une immigration rurale qui aurait été bientôt en état de se suffire à elle-même. Quant à eux ils se transportaient d'un poste à l'autre au gré du gouverneur aujourd'hui en Canada, demain en Acadie, à Terre-Neuve ou à la Louisiane. En un mot, le commerce des fourrures avait fait du gentilhomme un aventurier, ou l'avait laissé ce qu'il était déjà avant de quitter la France, un fonctionnaire.

<sup>1</sup> Winsor, *Narrative and Critical History of America*, t. 1, p. 310.  
Documents, t. III, p. 109; t. I, 7, pp. 151, 220.

L'habitant était le seul facteur du développement agricole de la colonie, si ses fils quittaient souvent les terres pour courir les bois et mener pendant de longues années une vie errante et vagabonde, du moins il en sortait une élite qui finissait par se fixer au sol. Mais étant donné la faiblesse des moyens dont disposaient les habitants, ce mouvement agricole ne pouvait être très rapide; il ne pouvait suivre surtout l'expansion prodigieuse que le commerce des fourrures donnait à la colonie. Celle-ci se trouvait ainsi manquer de la solidité qu'assurent seules à l'occupation du territoire les établissements agricoles.<sup>1</sup>

#### VI.—LA GUERRE INCESSANTE ET LA CHÛTE DE LA DOMINATION FRANÇAISE.

Le second ordre de conséquences produit par le commerce des fourrures fut la guerre en permanence, et la conquête du pays par les Anglais. La traite des fourrures comprend deux opérations: la chasse qui procure les pelleteries, le commerce qui les écoule. Or, la chasse, entre gens qui en font un moyen d'existence, est l'occasion perpétuelle d'hostilités, et le commerce ne tend aucunement à mettre fin à l'état de guerre ainsi développé. Au contraire, en donnant une nouvelle valeur à la fourrure, le commerce ne fait qu'intensifier la lutte. Aussi, voyons nous, dès que les Français eurent fait des pelleteries un article profitable de trafic, la guerre entre les nations sauvages du Canada, se voir avec une ardeur redoublée, et se transformer bientôt, de guerre d'escarmouche, en guerre d'extermination. Les colons venus d'Europe n'échappèrent pas plus que les naturels à cette influence néfaste. Qu'on se rappelle la guerre cruelle et longue que se firent au commencement du dix-septième siècle ces deux seigneurs d'Acadie, Latour et d'Aulhay, au sujet des limites de leurs territoires de traite; et même, dans notre dix-neuvième siècle, les rixes sanglantes qui signalèrent dans le Nord-Ouest canadien la lutte des compagnies anglaises rivales.

C'est là le fait général: la traite des fourrures pousse à la guerre. Mais au dix-septième et au dix-huitième siècles, cette influence se trouvait agir sur nos colons français dans des conditions particulières, de nature à en accroître singulièrement l'intensité. Nous avons vu que toutes les classes de la colonie, à un degré quelconque, directement ou indirectement, comptaient pour vivre sur la traite des fourrures. Des lors, tous les phénomènes qui découlaient de celle-ci affectaient la population tout entière. Lorsque la traite multipliait les ruptures et les violences, la colonie en bloc se trouvait intéressée, et l'entraine eût été une guerre nationale.

De plus, comme nous le savons l'organisation du commerce des fourrures faite sous la tutelle administrative, et l'organisation sociale même des

<sup>1</sup> *Documens*, t. I, III, p. 112 et *passim*. — *Mémoire* de Randot, cité par Charlevoix, *Histoire*, t. II, p. 380.

<sup>2</sup> L. R. Masson, *Les Indes noires du Nord-Ouest*, t. I, p. 77.

Français, mettaient la direction de cette guerre entièrement aux mains des gentilshommes, fonctionnaires, militaires surtout. Or, ceux-ci, par goût, par éducation et par nécessité, se trouvaient déjà d'eux mêmes très portés vers la guerre, qui était leur moyen d'existence, qui, bien plus, était un moyen d'avancement rapide. Ainsi, la formation sociale de la classe dirigeante venait aggraver le danger de guerre résultant du commerce des fourrures, des conditions d'existence de la population coloniale.

Pour nous rendre pleinement compte de l'effet produit par le jeu de cet ensemble de causes, il nous faut considérer successivement deux périodes. Dans la première période, les colons français ont pour concurrents dans le commerce des fourrures, les Iroquois (seuls ou faiblement soutenus par les Hollandais), et ils possèdent sur eux l'avantage au point de vue social et économique. En effet, les Français, dès leur arrivée en Canada, s'étaient déclarés les alliés des Hurons et des Algonquins, grands fournisseurs de pelleteries à cette époque, et à l'encontre des Iroquois, ils jouissaient de leur amitié. Puis, en échange des pelleteries, les Français pouvaient offrir divers objets manufacturés, avidement recherchés des sauvages, et que les Iroquois n'auraient guère été en état de leur fournir. Ceux-ci cherchèrent à compenser leur infériorité sociale et économique par le seul procédé à leur disposition, la violence. On sait avec quel acharnement ils s'attaquèrent à la fois aux Français et aux tribus qui les approvisionnaient de fourrures, comment ils harcèlèrent les partis de traite, pillèrent les canots et les habitations. Dans cette première période, les Français ne furent donc pas les fauteurs de la guerre; ils ne firent que se tenir sur la défensive. Mais la formation exclusivement militaire de leur classe dirigeante fit que la guerre inutilement traîna en longueur. A tout instant on est surpris de voir des expéditions organisées à grands frais, se terminer brusquement à la suite de quelque petit succès, jamais de coup décisif. Ces gentilshommes, qui ne souffraient pas au même degré que les habitants des déprédations des Iroquois, avaient, du reste, intérêt à ne terminer jamais la guerre, à multiplier les expéditions, afin de multiplier les occasions de triomphes factuels, de promotions rapides.<sup>1</sup>

L'entrée en scène des marchands anglais ouvre la seconde période. Ceux-ci, grâce à la supériorité de leur organisation sociale fondée sur l'initiative individuelle, étaient en état d'évincer pacifiquement les Français du commerce des fourrures, puisqu'ils pouvaient offrir aux sauvages du nord un plus haut prix pour leurs pelleteries, des marchandises à meilleur compte et de meilleure qualité. La supériorité économique se trouvait dès lors acquise à la ligue anglo-iroquoise, et un grave problème se posait pour les colons français. Comment garder la clientèle du sauvage? Comme jadis les Iroquois, les Français crurent trouver la solution de cette difficulté dans la guerre. Voyant les fournisseurs de pelleteries leur échapper sur

<sup>1</sup> *La Science sociale*, t. XIV, pp. 377 et suiv.

le terrain des échanges, ils cherchèrent à se les conserver, en fomentant leurs vieilles haines contre les Iroquois, en les lançant au pillage des colonies anglaises. Ils voulurent, par la force, éloigner les Anglais des "pays d'en haut". En un mot les Français devinrent les agresseurs<sup>1</sup>. Les bandes iroquoises n'avaient pas encore fini de dévaster les campagnes de la Nouvelle-France, que de nombreux partis de Canadiens et de Sauvages mettaient la Nouvelle-Angleterre à feu et à sang. Montréal encore tout ému du massacre de Laclaire, voyait d'Iberville revenir triomphant de la baie d'Hudson.

Ils poussèrent leurs agressions si loin, qu'ils finirent par soulever contre la Nouvelle-France toute la population des colonies anglaises. Cette population coloniale de la Nouvelle-Angleterre, surtout composée de "farmers", était, — laissée à elle-même, — de dispositions très pacifiques. Des 1648, elle avait envoyé à Québec une délégalation chargée de proposer une alliance éternelle entre les deux colonies, indépendamment de toute rupture qui pourrait survenir entre les deux couronnes<sup>2</sup>; proposition que les fonctionnaires français rejetèrent du reste<sup>3</sup>. L'aversion des colons anglais pour la guerre, leur ignorance profonde et leur inhabileté en cette matière étaient de notoriété publique dans les deux colonies; leurs alliés les Iroquois, leur en faisaient de fréquents reproches, et les Français en avaient eue pour eux le plus parfait mépris. A l'origine, il n'y avait chez eux d'intéressé à la guerre que le petit groupe de leurs marchands de fourrures, dont les Français brûlaient les postes ou surprenaient les partis de traite, et les armateurs et pêcheurs de Boston que les fonctionnaires français s'efforçaient de tenir éloignés des côtes de l'Acadie. Ce ne fut que plus tard, à l'arrivée des fonctionnaires anglais, lorsque les délégués des Stuarts, après avoir pris possession de la Nouvelle-Hollande, eurent réussi à se faire reconnaître momentanément par les colonies du nord, que le parti de la guerre prit quelque consistance dans la Nouvelle-Angleterre. Ces fonctionnaires des colonies anglaises firent preuve des prédispositions agressives que nous avons vues manifestées par ceux de la Nouvelle-France, et fomentèrent les hostilités avec une égale ardeur. Mais pendant longtemps la masse de leurs administrés reconnut à peine l'autorité de ces émissaires de la Grande-Bretagne, et refusa absolument de se prêter à tout projet de conquête.<sup>4</sup>

Par malheur, des colons canadiens furent assez téméraires pour engager de vive force dans la lutte ces paisibles "farmers" qui ne désiraient autre chose que la tranquillité requise pour l'exploitation de leurs

<sup>1</sup> Le ministre Pontchartré écrivait : "Je sais que les Anglais souhaitent la paix... les Français ont toujours commencé les hostilités au Canada." Ferland, t. II, p. 349. — Voir aussi, l'intendant Hocquart, cité par Ferland, t. II, p. 188. — Leblond, t. II, p. 61. — *Documents*, t. III, pp. 5 et 6; t. IV, p. 68.

<sup>2</sup> Charlevoix : *Histoire*, t. I, pp. 280-9.

<sup>3</sup> *Documents*, t. II, p. 381. — Ferland, t. II, pp. 256, 270, 275, 477.

<sup>4</sup> *Documents*, t. III, p. 214. — Bancroft, *History of the United States*, t. I, ch. XII.

domaines. Vers la dernière décennie du dix-septième siècle, les chefs de la colonie française prirent pour tactique "la petite guerre": c'est à dire que chaque année, ils organisaient plusieurs partis composés chacun d'un petit nombre de Canadiens et de naturels, qui, des rivages du Saint-Laurent ou des côtes de l'Acadie, tombaient à l'improviste sur les bourgs et les habitations isolées dans les colonies anglaises, massacraient et brûlant tout ce qu'ils y trouvaient.<sup>1</sup> La population anglaise des campagnes commença alors à souffrir cruellement des hostilités. La guerre entre les deux nations devint sa guerre, comme elle avait été jusque là celle des marchands et des fonctionnaires.

Et, fait remarquable, c'est lorsque cet élément très pacifique se fut mis de la partie que la lutte prit un caractère décisif; et à mesure qu'il s'y engagea davantage, la colonie française subit des échecs de plus en plus sérieux. En 1690, Phipps et les amateurs de Boston, soutenus à demi seulement par le sentiment populaire, avaient échoué sous les murs de Québec; vingt ans plus tard un mouvement plus général assurait aux Anglais la possession de Terre-Neuve et de l'Acadie; en 1715, les milices de la Nouvelle-Angleterre, aussi remarquables par leur courage que par leur mépris de toute règle militaire emportaient d'assaut la place forte de Louisbourg et s'emparaient une première fois du Cap-Breton. Enfin en 1759, l'action concertée de la Grande-Bretagne et de ses colonies déterminait la prise du Canada et l'ébranlement de la puissance française en Amérique.

La guerre des Iroquois avait été un obstacle des plus sérieux au progrès de la Nouvelle-France: la guerre contre les Anglais la livra à l'étranger.

Du moment, en effet, que la lutte s'engageait décisive entre les deux colonies, chacune soutenue par sa métropole, l'issue ne pouvait être douteuse. Il existait en faveur des Anglo-américains une énorme disproportion de forces: ils l'emportaient sur les Franco-canadiens à la fois par le nombre et par la richesse. En 1755 la population du Canada, du Cap-Breton et de la Louisiane était de 75,000 à 80,000 âmes; celle des colonies anglaises s'élevait à 1,200,000. Celles-ci pouvaient donc mettre sur pied des forces incomparablement plus grandes. Le progrès agricole, commercial et même industriel, des colonies anglaises, en regard de l'état stagnant de la colonie française, est un thème qui revient fréquemment dans les récits des voyageurs et la correspondance des fonctionnaires français de la première moitié du dix-huitième siècle.<sup>2</sup> Par le fait de la formation

<sup>1</sup> *Documents*, t. I, pp. 496-7, 570, 590-1; t. II, pp. 167, 502, 521, 530; t. III, pp. 288, 291, 302, 301, 313, 331, 337-s, 311, 401, 405, 409, 411-2, 413-5, 492, 495, 505, 515; t. IV, pp. 27, 31, 48-9, 151-5, 158.

<sup>2</sup> Garnier, t. II, p. 219-20. Montedon au ministre, *Documents*, t. IV, p. 225.

<sup>3</sup> Voir, notamment, Charlevoix, *Journal*, p. 80; *Histoire*, p. 389-90; *Analyse du Mémoire de Randot*, — *Documents de la Nouvelle-France, passim* — *Considérations sur l'Etat présent du Canada* (1758), collection de la Société historique de Québec, p. 29.

première déficiente de sa classe dirigeante, la Nouvelle-France n'avait à proprement parler qu'un seul moyen d'existence : la traite des fourrures, laquelle, sous un régime d'exploitation peu intensive, se rapprochait singulièrement des travaux faciles et précaires de simple récolte. Cette industrie tout en étendant démesurément les frontières de la colonie, avait retardé le détachement de ses terres et contrecarré la croissance de sa population. Elle avait maintenu le pays dans un état de guerre perpétuelle, sans lui donner les moyens d'en supporter le fardeau. D'un autre côté, la monarchie française, sur laquelle le Canada comptait pour sortir sain et sauf de la lutte, la monarchie militaire et centralisée de la mère patrie, après avoir absorbé à son profit toutes les forces vives de la race, se trouvait elle-même fatalement à bout de ressources. Et tandis que l'Angleterre pouvait appliquer deux milliards de francs à la conquête du Canada, les millions que la France, en temps de guerre, sacrifiait péniblement pour la conservation de sa colonie, détournés par des officiers concussionnaires, n'arrivaient pas à destination<sup>1</sup>.

En somme deux types sociaux étaient aux prises, la France et ses annexes, à développement exagéré des pouvoirs publics et de la vie militaire, l'Angleterre et ses colonies, à prédominance de l'initiative privée et des arts usuels, et le jeu inexorable des lois sociales assurait finalement le triomphe du type individualiste.

Et maintenant, récapitulons en peu de mots. Nous avons commencé par bien fixer le caractère social du gentilhomme français colonisateur. Pour cela, nous avons recherché quels étaient ses moyens d'existence, et des faits nombreux et précis nous ont indiqué qu'il était essentiellement un militaire ou fonctionnaire pauvre et sans aptitudes pour les arts usuels. Puis, nous avons examiné dans quelles circonstances s'est exercée son action : la monarchie militaire de la France, fondée sur la guerre, faible et informée à l'origine, désorganisée et corrompue vers la fin, quelque temps riche et puissante, mais toujours très instable et, en somme, peu capable de fournir une assistance effective et suivie ; le milieu physique et social de la Nouvelle-France, pays rude et neutre, susceptible de donner de bons rendements à la culture, à l'industrie et au grand commerce, mais à la condition d'un travail opiniâtre et éclairé et d'une forte mise de fonds, ne renfermant qu'une population de chasseurs de petit gibier, nomades et sans cohésion, et n'offrant qu'une seule production naturelle de quelque importance, la fourrure. Dès lors, par la simple réaction, les uns sur les autres, de ces facteurs premiers, nous avons vu se produire, en succession ininterrompue, la stagnation de l'agriculture et de l'industrie coloniales, le développement de la traite des pelleteries, l'expansion rapide, mais

<sup>1</sup> Dussieux : *Le Canada sous la Domination française*, pp. 210 et suiv.; Lettre de Chesterfield (1762), note p. 210. — *Documents*, t. III, p. 181 ; t. IV, Montreuil au ministre, p. 31 ; Montcalm au ministre, pp. 151, 226.

superficielle, de la colonie, et la guerre en permanence aboutissant à la conquête du pays par les Anglais.

On voit que la méthode d'observation sociale n'est pas fructueuse seulement lorsqu'on l'applique à l'analyse des phénomènes actuels, mais qu'elle peut projeter une vive lumière sur les faits historiques.

at à la  
meuse  
mus



